



Publié le 26 mai 2016 à 20h35 | Mis à jour le 26 mai 2016 à 20h35

La «plus grosse morue de la Gaspésie» déboulonnée

GENEVIÈVE GÉLINAS
Collaboration spéciale
Le Soleil

(Cloridorme) La municipalité de Cloridorme, en Gaspésie, a déboulonné ses deux sculptures pesant 5500 livres et 7500 livres à la suite d'un litige avec l'artiste sur ses droits moraux. La «plus grosse morue de la Gaspésie» et le soldat à la mémoire des anciens combattants sont entreposés dans le garage municipal en attendant un règlement.



Le soldat tel que peint par la municipalité.

PHOTO FOURNIE PAR
CLAUDE RIOUX

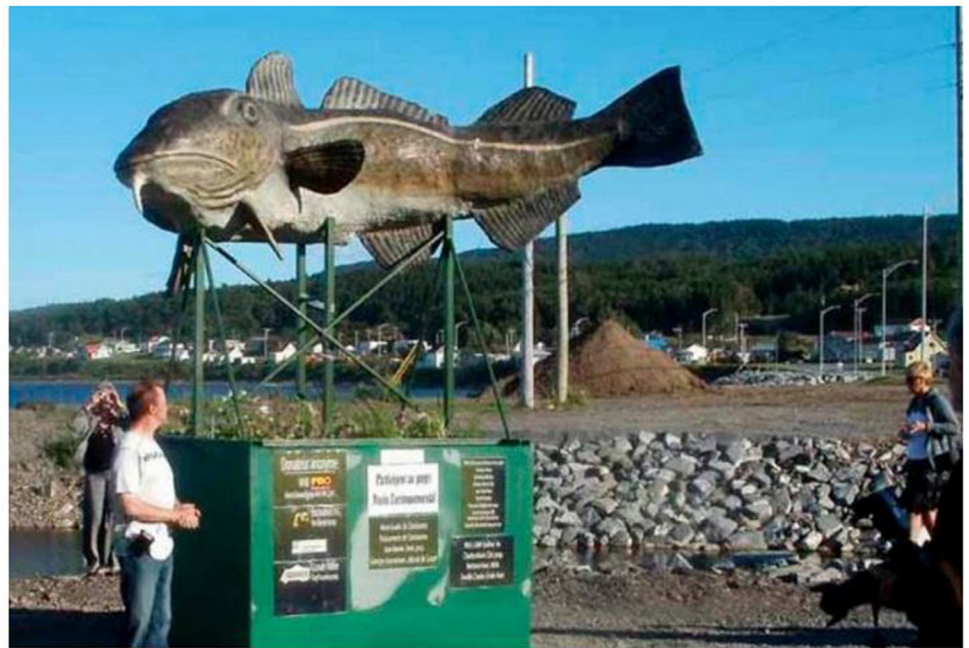
Depuis l'été 2010, la morue de quatre mètres de long attirait l'attention au bord de la route 132, devant le havre de pêche de Cloridorme. Quant au soldat, il a été érigé en grande pompe en 2011, près de l'église.

Chacune des oeuvres a coûté 10 000 \$ en matériaux, en main-d'oeuvre, en cachet à l'artiste Claude Rioux et autres frais. La Corporation de développement économique de Cloridorme, porteuse du projet, a par la suite donné les sculptures de ciment à la municipalité.

En 2013 et en 2014, Cloridorme a décidé de refaire la base de la morue pour y intégrer un banc. La municipalité a aussi fait repeindre le soldat, qui était «patine vieux bronze», en kaki, brun et noir, des couleurs que M. Rioux juge «ridicules».

M. Rioux dit avoir averti la municipalité à plusieurs reprises que ces changements étaient impossibles sans son autorisation. Les artistes gardent leurs droits d'auteur et leurs droits moraux sur leurs oeuvres, explique-t-il. «Je leur ai dit : "Vous n'avez pas le droit de toucher à mon oeuvre, de la peindre, de la dénaturer."»

M. Rioux a offert de restaurer ses oeuvres aux frais de la municipalité, mais n'a jamais demandé à ce qu'on les retire.

La morue de Claude Rioux lors de son inauguration, en août 2011.
FOURNIE PAR CLAUDE RIOUX

Le soldat érigé en mémoire des anciens combattants, avec sa couleur originale.

PHOTO FOURNIE PAR
CLAUDE RIOUX

La mairesse à l'écart

La mairesse de Cloridorme, Jocelyne Huet, préfère «rester en dehors de l'affaire» puisqu'elle est aussi l'amoureuse de Claude Rioux. Elle ne l'était toutefois pas à l'époque où les oeuvres ont été achetées, précise-t-elle. Le conseil municipal a voté pour le déboulonnage sans la mairesse, tenue à l'écart à cause de ce conflit d'intérêts.

La directrice générale de Cloridorme, Marie Dufresne, a refusé de commenter. Elle nous a passé la conseillère municipale Nathalie Francoeur. «À la suite d'un litige, le conseil a pris la décision de les enlever. La décision était unanime», indique Mme Francoeur, qui refuse de s'étendre sur ses raisons.

Vendredi, le conseil municipal a réagi au litige en enlevant les statues. Il a engagé un entrepreneur local qui a déplacé les lourdes oeuvres en ciment avec une pelle mécanique. Les sculptures sont «entreposées à un endroit où elles ne pourront plus occasionner la moindre atteinte à vos droits moraux prétendus», écrit l'avocat de la municipalité dans une lettre à M. Rioux, que l'artiste nous a lue.

«Je trouve ça tellement dommage pour Cloridorme que ça sorte en public, commente M. Rioux. Ça aurait été tellement facile de régler ça sans éclabousser la municipalité. Les conseillers vont passer pour des ignorants.»

L'artiste a l'intention de poursuivre la municipalité en justice. Il souhaite que ses oeuvres soient ramenées à leur état original et remises à leur place.